

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **12 FEV. 2024**

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024

La ministre de la culture,

Vu le code de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 modifié relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2023 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1er

Madame Florence IBARRA, administratrice de l'Etat du grade transitoire, secrétaire générale du collège de déontologie, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché d'administration de l'État principal du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024.

Sont nommés membres de ce jury :

Monsieur Faisoil ABDOULAZIZ, attaché d'administration principal, adjoint au chef du service budgétaire et comptable, direction administrative et financière, Archives nationales ;

Monsieur Samuel BONNAUD LE ROUX, attaché d'administration principal, chef du bureau de la législation, sous-direction des affaires juridiques, secrétariat général ;

Monsieur Sylvain LECLERC, administrateur de l'Etat du deuxième grade, secrétaire général de la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art, service des affaires financières et générales, sous-direction de la politique immobilière et des services généraux, secrétariat général ;

Madame Florence THIBAudeau, attachée d'administration hors classe, secrétaire générale adjointe de la Direction générale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Sylvain LECLERC, administrateur de l'Etat du deuxième grade, secrétaire général de la commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art, service des affaires financières et générales, sous-direction de la politique immobilière et des services généraux, secrétariat général.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **12 FÉV. 2024**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie



Aude de MARTIN de VIVIES